

Distr.
GÉNÉRALE

CES/AC.61/2001/29
10 août 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE et
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR
L'EUROPE

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS
EUROPÉENS

Réunion commune
CEE/EUROSTAT/FAO/OCDE
sur les statistiques alimentaires et
agricoles en Europe
(Genève, 17-19 octobre 2001)

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS
EUROPÉENNES (EUROSTAT)

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE (FAO)

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET
DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES
(OCDE)

QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES RELATIVES À LA MESURE DES REVENUS AGRICOLES AU ROYAUME-UNI

Communication sollicitée du Royaume-Uni*

Résumé: Le présent document fait la synthèse de questions clefs ayant trait à la capacité des statistiques sur les revenus agricoles de répondre aux besoins, dans la situation en constante évolution de ce début du XXI^e siècle. Au nombre de ces questions figurent notamment un réexamen de ce qui recouvre le concept de «production agricole», la prise en compte des travailleurs salariés dans la mesure des revenus, et l'unité de base de la comptabilité économique. Le document propose des éléments d'une stratégie qui devrait permettre au système statistique de résoudre ces questions et de faire face à d'autres problèmes connexes.

Mots clefs: revenu, exploitation agricole, agriculture, ménage, politique, concepts, statistiques.

* Document établi par M. Berkeley Hill, Université de Londres, Imperial College, Wye, Ashford, Kent, TN25 5 AH, Royaume-Uni.

I. Introduction

1. Dans le présent document, le terme «méthodologique» est interprété de manière assez large, et conformément à la définition du Shorter Oxford Dictionary, en ce sens qu'il recouvre les questions liées à l'usage de méthodes (manière de procéder) pour fournir des informations sur les revenus agricoles. Ce document offre l'occasion de regrouper un certain nombre de thèmes précédemment définis, de les replacer dans leur contexte et, en adoptant une perspective plus vaste, de synthétiser les éléments d'une stratégie pour le développement futur de la mesure des revenus. Bien que les professionnels de la statistique soient sans doute les mieux placés pour connaître les détails méthodologiques et les problèmes qui y sont liés, le point de vue d'un observateur extérieur peut parfois être utile lorsque des considérations plus générales sont en jeu. Un tel observateur est en mesure de soulever des questions qu'une personne étroitement mêlée à la production de statistiques pourrait avoir des difficultés à poser.

2. Les questions examinées ici se rapportent à sept grands sujets. On peut les considérer en fonction d'un modèle de réponse à une pression, parce qu'elles reflètent la nécessité pour le système des statistiques agricoles de s'adapter aux changements qui interviennent dans la structure de l'agriculture et les besoins en information du monde rural. Une attention particulière sera accordée aux méthodes appliquées par l'Union européenne (UE) et ses États membres, bien que des situations parallèles soient fréquemment observées dans d'autres pays membres de l'OCDE. La prépondérance ainsi donnée à l'Union européenne s'explique par l'influence souvent disproportionnée qu'exerce la méthodologie de l'UE du fait qu'elle sert de base à l'élaboration d'autres séries de statistiques; les activités de l'OCDE relatives aux comptes globaux (agrégatifs) de l'agriculture constituent un excellent exemple, à cet égard.

3. Les statisticiens sont régulièrement confrontés à une multitude de problèmes méthodologiques mineurs qui ont leur importance dans une situation donnée. On peut citer comme exemples la distinction qui est faite entre la production agricole de subsistance et la production de produits agricoles pour l'autoconsommation pratiquée en tant que passe-temps dans les comptes économiques de l'agriculture (CEA), le taux de renouvellement de l'échantillon dans les enquêtes sur les comptes du secteur agricole, et les techniques de mise à jour utilisées pour les comptes du secteur des ménages. En concentrant la discussion sur des questions aussi détaillées, on risque de décourager les lecteurs non spécialisés. Le présent document traite de questions un peu plus générales qui concernent un plus grand nombre de statisticiens. Ce point de vue contextuel présente un intérêt même pour des experts car, en se limitant à des détails, ils risquent de passer sous silence un certain nombre de questions plus vastes et, en définitive, plus importantes.

II. Sept questions

Première question: À quoi se réfère le concept d'«agriculture» dans les statistiques des revenus: à des personnes, à des activités ou aux deux?

4. La principale question méthodologique qui a des répercussions sur beaucoup d'autres se rapporte à la signification donnée à l'adjectif «agricole» lorsqu'il qualifie le mot «revenu» et, par conséquent, à la méthode de mesure qu'il convient d'employer. Deux approches sont possibles: 1) la rémunération résiduelle de facteurs de production fixes tirée d'une activité – en l'occurrence la production de biens et de services qui peuvent être classés comme appartenant

à l'agriculture – ou 2) les revenus personnels de particuliers considérés comme des membres de la «communauté agricole».

5. La politique agricole commune (PAC) traite à la fois de la production et des revenus de la communauté agricole. Toutefois, les textes législatifs énonçant les objectifs de cette politique ne mentionnent pas la nécessité d'assurer la rémunération des facteurs. En revanche, les textes officiels font abondamment état du souci de garantir à la communauté agricole un niveau de vie adéquat et, par conséquent, le revenu nécessaire au maintien de ce niveau de vie. Les auteurs d'analyses politiques indépendantes, notamment celles de l'OCDE (résumées dans Hill, 2000a) n'ont eu aucune peine à mettre en évidence l'importance capitale de cet objectif.

6. Pour des raisons historiques, les principales mesures officielles du revenu agricole effectuées par l'Union européenne reposent sur l'activité; cette constatation vaut à la fois pour les indicateurs globaux du revenu dérivés des «comptes économiques de l'agriculture», un satellite des comptes nationaux (les anciens indicateurs 1, 2 et 3 et actuels indicateurs A, B et C révisés d'Eurostat) et les mesures effectuées au niveau des exploitations agricoles issues du Réseau d'information comptable agricole (RICA). Parmi ces mesures, l'indicateur 1 est sans doute celui qui exerce la plus grande influence sur les décisions de principe, à cause de son caractère prioritaire et de sa publication annuelle en temps opportun. Toutefois, le concept sur lequel repose cet indicateur (valeur ajoutée nette, pour la «branche d'activité», de la production agricole en termes réels, exprimée par unité de consommation de travail) est très loin de fournir une évaluation même approximative des revenus des particuliers appartenant à la communauté agricole.

7. C'est là que réside le nœud du problème. On a besoin de comptes d'activité pour toute une série d'usage. Cependant, il en va de même des comptes qui se rapportent aux revenus personnels des agriculteurs et de leurs ménages mais ceux-ci sont soit insuffisamment développés (au niveau des secteurs), soit pratiquement inexistantes (au niveau microéconomique). Puisque cette lacune importante dans les informations que contient le système statistique de l'Union européenne saute aux yeux, pourquoi l'a-t-on laissé persister aussi longtemps? Quels sont les obstacles (bureaucratiques, politiques, pratiques) qui ont empêché de combler cette lacune? Combien de temps faudra-t-il, dans un monde où la nature diversifiée des entreprises agricoles est largement admise et encouragée, pour que les hauts responsables considèrent ce besoin d'information comme urgent?

Deuxième question: Qu'entend-on par «activité» agricole?

8. La délimitation des activités qui sont censées être incluses dans l'«agriculture» varie selon les circonstances. Dans l'Union européenne, la liste adoptée pour les CEA satellites (s'appuyant sur la NACE¹, Rev.1) est légèrement différente de celle employée dans la comptabilité nationale, les modifications apportées étant motivées par le souci d'en accroître l'utilité pour l'élaboration de la politique agricole (Eurostat, 1997). Si la diversification des exploitations agricoles, qui les amène à se lancer dans des activités ne figurant pas sur la liste actuelle (y compris par un processus d'intégration verticale), modifie la perception de ce que recouvre le concept d'agriculture, l'adaptation de la liste représente plutôt une opération d'ordre technique

¹ Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne.

(bien qu'elle soit subordonnée à la conclusion d'un accord à des fins d'harmonisation) plutôt qu'une entreprise majeure.

9. Il est beaucoup plus problématique de tenir compte de la «nature multifonctionnelle» de l'agriculture. La NACE porte sur des activités économiques – des opérations sur des biens et services qui donnent lieu à un paiement. Le caractère multifonctionnel est étroitement lié à des productions non marchandes d'intérêt public qui viennent s'adjoindre à la production de biens ou services plus traditionnels (OCDE, 2001). Lorsque aucun bien ou service de cette nature n'est fourni (incitation à NE PAS faire quelque chose), il n'est pas facile de classer les paiements dans un compte d'activité. Cette question est abordée dans un document distinct sur la «comptabilité verte». Bien entendu, si le compte se rapporte non pas à une activité mais aux flux de ressources en direction et en provenance d'unités institutionnelles réelles (comme les ménages d'agriculteurs, par exemple), l'inclusion des paiements dans le compte ne pose aucun problème, bien que l'on puisse s'interroger sur la rubrique dans laquelle il convient de les insérer.

Troisième question: Quelle devrait être l'unité de base des comptes relatifs aux revenus agricoles?

10. Les CEA globaux de l'Union européenne appliquent le concept de «branche d'activité» agricole composée d'unités d'activité économique au niveau local (UAE locales) fictives du secteur agricole (Eurostat, 1997). Parfois, cette unité peut correspondre à l'exploitation agricole (ou l'entreprise agricole), quoique bien souvent ce ne soit pas le cas, en particulier lorsque le ménage d'agriculteurs exerce aussi d'autres activités non agricoles (dans l'exploitation ou à l'extérieur). De la même manière, au niveau microéconomique, l'«exploitation agricole» (ou, selon la terminologie du Royaume-Uni, l'«entreprise agricole»), prise comme référence dans les enquêtes sur l'agriculture constituant le Réseau d'information comptable agricole (RICA), est une unité fictive limitée aux activités agricoles; les entrées et les sorties en rapport avec d'autres activités éventuellement exercées par les exploitants doivent d'une manière ou d'une autre être comptabilisées séparément, une tâche qui peut s'avérer à la fois contestable sur le plan théorique (comme c'est le cas pour les intérêts), et difficile à réaliser dans la pratique.

11. Au niveau international, il a été demandé à plusieurs reprises que la comptabilité de l'agriculture, aux deux niveaux, soit fondée sur des unités institutionnelles réelles pour un ensemble de raisons d'ordre technique ou liées à l'interprétation des données (FAO, 1996; Hill, 2000b; Offutt, 2001). Dans la structure actuelle de l'agriculture au sein de l'Union européenne, la principale forme d'unité institutionnelle est le ménage qui gère son exploitation connexe en tant qu'entreprise non constituée en société. L'autre forme d'unité institutionnelle est la société. Si l'on fondait les comptes sur des données recueillies en totalité auprès d'unités commerciales réelles, on pourrait a) éviter les décisions arbitraires qu'implique la définition d'une unité agricole fictive, b) obtenir des données plus comparables à celles d'autres secteurs d'activité et favoriser l'établissement d'un système général considérant les entreprises des zones rurales, c) assurer la production de résultats plus faciles à interpréter pour les profanes, d) permettre une meilleure intégration des statistiques macro et microéconomiques, e) améliorer les moyens dont on dispose pour expliquer le comportement des entreprises (viabilité, niveau des investissements, utilisation des sols, etc.) et f) parvenir à établir une série complète de comptes, y compris des comptes de patrimoine significatifs. Ce dernier point est important en ce sens que la série de comptes pour le secteur des ménages permettrait à la fois de mesurer la production de biens et services agricoles (à compléter par la production imputable aux sociétés) et de montrer

le revenu disponible que les ménages pourraient affecter à la consommation et/ou l'épargne. Une telle approche serait utile parce qu'elle produirait des statistiques pertinentes pour analyser l'aspect «niveau de vie» de la politique agricole, et notamment évaluer le degré de dépendance des entreprises agricoles familiales vis-à-vis de l'agriculture, la vulnérabilité du revenu disponible aux fluctuations des revenus tirés de l'agriculture, la répartition des niveaux de revenus lorsque l'on prend en compte à la fois les revenus de l'agriculture et les autres revenus, la proportion de faibles revenus (montant total), etc.

12. On a besoin en permanence de comptes d'activité agrégatifs, tout au moins jusqu'au niveau du calcul de la valeur ajoutée nette (VAN). La question est de savoir comment mettre au point un système parallèle basé sur des unités institutionnelles réelles. Cette démarche comprend deux tâches principales. Premièrement, il s'agit d'affiner les méthodes concernant, par exemple, l'ensemble de règles utilisées pour distinguer les unités opérationnelles qui appartiennent à l'agriculture de celles qui relèvent d'un autre secteur, les limites de l'entreprise-ménage, la définition du revenu disponible, etc. Les statistiques sur les revenus du secteur des ménages agricoles (RSMA) d'Eurostat contribuent dans une large mesure à apporter des solutions méthodologiques à ce problème (Eurostat, 1996; Eurostat, 2000). Deuxièmement, il s'agit de modifier le système de données de manière à pouvoir appliquer la méthode de manière plus complète. Au niveau microéconomique, comme suite à des études sur l'applicabilité d'une nouvelle évaluation du rendement des exploitations (Abitabile *et al.*, 1999), on est en train d'élargir la portée du RICA pour tenir compte de la diversification des activités dans l'exploitation et des activités extérieures, mais ceci se fera uniquement sur une base volontaire et ne représente pas un changement fondamental de la mesure du revenu dans le sens d'une approche prenant en considération l'ensemble de l'entreprise.

Quatrième question: Les travailleurs salariés font-ils partie de la «communauté agricole», faudrait-il étudier l'évolution de leurs revenus, et comment procéder?

13. Un peu plus d'un quart de la main-d'œuvre employée dans l'agriculture est constituée de travailleurs salariés (ouvriers agricoles) (28 % en 2000), encore qu'il existe d'importants écarts entre les États membres. Dans trois pays, plus d'un tiers de la main-d'œuvre agricole est salariée (35 % au Royaume-Uni, 36 % aux Pays-Bas et 39 % en Italie) tandis qu'en Irlande, en Autriche et en Finlande, la proportion de cette catégorie de main-d'œuvre est inférieure à 15 %. Dans l'Union européenne, il n'y a pas, dans le cadre des statistiques agricoles, de système pour présenter annuellement des informations sur les rémunérations des ouvriers agricoles en y accordant une attention comparable à celle que l'on porte aux revenus des agriculteurs indépendants.

14. Il y a dans la politique agricole commune des dispositions ambivalentes en ce qui concerne le traitement des travailleurs salariés (ouvriers agricoles) et leur prise en compte dans les statistiques relatives au revenu. Les mesures du revenu des activités (valeur ajoutée nette au niveau de la «branche d'activité» ou de l'exploitation) sont généralement calculées en prenant comme diviseur le **total** de la main-d'œuvre employée (tant salariée que non salariée), malgré les différences considérables entre ces deux catégories de travailleurs pour ce qui est de leurs caractéristiques économiques (poids des risques assumés, cadre régissant leurs conditions d'emploi, manière dont sont déterminés leurs niveaux de revenu, etc.) et, souvent, socioéconomiques (âge, formation, niveaux de revenu et de fortune). Par ailleurs, les mesures du revenu d'entreprise résiduel (les indicateurs globaux B et C et le revenu des exploitations

agricoles familiales du RICA) en font manifestement abstraction. Les statistiques d'Eurostat sur le revenu du secteur des ménages agricoles (RSMA) se fondent aussi sur une définition d'un ménage d'agriculteurs qui exclut, dans la pratique, les ménages dont le chef est un salarié, peut-être essentiellement pour des raisons pratiques liées à la disponibilité de données. Toutefois, cette exclusion peut également être attribuée aux raisons suivantes: a) ces ménages ne sont pas considérés comme des bénéficiaires de l'aide fournie au titre de la PAC – les dépenses consacrées spécifiquement aux travailleurs salariés dans le cadre de la PAC sont très faibles (voire inexistantes); b) la situation en matière de revenu des ménages de salariés relève des préoccupations nationales plutôt que communautaires; et c) les pays comptant un grand nombre d'ouvriers agricoles (par exemple le Royaume-Uni) ont souvent mis en place des mécanismes nationaux permettant de suivre l'évolution des revenus de cette catégorie de main-d'œuvre et, le cas échéant, de pallier à leur insuffisance.

15. Une autre source de confusion tient au fait que, dans l'Union européenne, jusqu'à une date récente, les statistiques sur la main-d'œuvre reposaient sur l'hypothèse que les travailleurs familiaux n'étaient pas des salariés (c'est-à-dire des travailleurs recevant un salaire régulier en vertu d'un contrat de travail). Cette hypothèse s'est avérée trop simpliste. En effet, une partie au moins des travailleurs familiaux ont, avec les membres de leur famille qui les emploient, une relation s'apparentant à un contrat de travail normal.

16. Le malaise concernant le traitement des travailleurs salariés dans la mesure des revenus a été exacerbé par la nécessité d'adapter les statistiques de l'UE aux structures agricoles des pays d'Europe centrale et orientale qui sont candidats à l'adhésion. Les grandes unités agricoles dans ces pays comptent un nombre important de travailleurs. Les niveaux et divisions des responsabilités y sont très différents de ceux qui correspondent au modèle de «l'exploitation familiale» à la base de nombreuses statistiques sur le revenu des pays de l'Union européenne, ôtant toute validité à l'hypothèse simplificatrice (répandue dans de nombreuses enquêtes agricoles) selon laquelle on compte un agriculteur et son conjoint par exploitation. Il existe un large éventail de structures juridiques déterminant l'appellation donnée aux ressources reçues par les ménages, parfois sans rien changer au fait que les paiements découlent tous de la même activité commerciale. Il peut s'agir de coopératives où les sommes versées aux membres comprennent à la fois un salaire et un paiement qui est fonction du rendement de l'unité agricole et assimilable à une prime perçue par un entrepreneur, faisant ainsi des bénéficiaires des «agriculteurs» au sens traditionnel de ce terme dans l'Union européenne. Toutefois, il arrive que ces coopératives emploient aussi des travailleurs qui n'ont pas le statut de membre, et que des versements soient effectués à des anciens membres qui ne participent plus à la production. Certaines unités peuvent être constituées en sociétés par actions, dont (techniquement) tous les membres du personnel sont des salariés mais certains d'entre eux peuvent également être actionnaires; selon la méthode des statistiques du RSMA, les ménages de ces travailleurs ne seraient pas considérés comme «agricoles». Un changement dans le statut juridique de l'unité agricole considérée pourrait entraîner une exclusion ou une inclusion.

17. Pour compléter les sommes qu'ils reçoivent de la grande unité agricole qui les emploie, les travailleurs agricoles entreprennent parfois, sur des parcelles familiales, une activité de production substantielle qui s'apparente davantage à l'agriculture de subsistance qu'à un passe-temps, encore que la ligne de démarcation en la matière soit forcément assez floue. Lorsque la production qui en résulte n'est pas commercialisée, le traitement qui lui est appliqué

est important à la fois pour la classification des ménages (comme ménages agricoles ou non agricoles) et pour la mesure du revenu.

18. Le traitement détaillé de la main-d'œuvre occupée dans des grandes unités coopératives a des incidences allant au-delà des statistiques RSMA. Il a des répercussions sur le calcul du revenu d'entreprise dans le cadre des CEA et du RICA, de même que sur les statistiques concernant l'emploi et la structure des exploitations agricoles. À l'heure actuelle, il semblerait que l'on n'ait pas encore trouvé une solution concertée et coordonnée concernant le traitement de ce groupe de travailleurs dans les diverses statistiques de l'Union européenne sur les revenus agricoles.

19. Ce qui est relativement clair par contre, c'est que les ménages employés au sein de grandes unités agricoles sont généralement considérés par les pays candidats, dans le contexte national, comme des membres de la communauté agricole. Dans cette optique, il faudrait faire en sorte que les ménages en question soient traités comme des ménages (*quasi?*) agricoles. Un tel traitement pourrait se justifier dans la mesure où le Traité de Rome dispose, dans son article 39, que la politique agricole commune a notamment pour but «d'assurer ainsi un niveau de vie équitable à la population agricole, *notamment par le relèvement du revenu individuel de ceux qui travaillent dans l'agriculture*» (italiques ajoutés par l'auteur du présent document). Mais si la couverture des revenus prise en considération était étendue aux travailleurs employés dans de grandes unités, il faudrait réexaminer les raisons pour lesquelles les revenus de travailleurs similaires et de leur famille continueraient d'être exclus dans l'EU15.

20. Les statisticiens sont donc confrontés à quelques questions en rapport avec ce problème: faudrait-il prendre des dispositions pour suivre l'évolution des revenus du quart de la main-d'œuvre qui n'est pas pris en considération à l'heure actuelle? Ou faudrait-il mettre au point un traitement particulier applicable aux ménages employés dans des grandes unités agricoles constituées en coopératives, afin qu'ils soient considérés comme des travailleurs *quasi* indépendants?

Cinquième question: Comment peut-on mieux coordonner les diverses approches de la mesure des revenus et les niveaux d'agrégation?

21. La cinquième question concerne les relations réciproques entre les divers niveaux de statistiques sur les revenus. Comme Fred Vogel l'a fait observer dans le cas des États-Unis (Vogel, 2000), chaque niveau et chaque approche s'accompagnent de problèmes de mesure spécifiques. À l'heure actuelle, la mesure dans l'Union européenne du revenu tiré d'une activité agricole s'effectue au niveau de la «branche d'activité» (Comptes économiques de l'agriculture), avec une certaine désagrégation régionale, et au niveau de l'exploitation agricole (RICA). Chaque type de mesure comporte, de longue date, sa propre méthode et les niveaux «branche d'activité» et «exploitation» ne font pas partie d'un système intégré, même si leurs unités fondamentales se sont un peu rapprochées depuis que l'unité de production homogène (UPH) a été remplacée par l'unité d'activité économique au niveau local (UAE locale) dans les CEA, ce qui permet d'inclure l'activité non agricole secondaire indissociable dans le calcul de la production et de la valeur ajoutée. Il subsiste des disparités. On pourrait réduire l'ampleur du problème si l'on choisissait comme base de la comptabilité l'unité institutionnelle, comme préconisé plus haut. L'agrégat se rapporterait alors à un secteur composé d'entreprises réelles complètes.

22. Dans l'Union européenne, les revenus (disponibles) des ménages agricoles sont mesurés au niveau sectoriel (statistique RSMA). Toutefois, cette méthode est relativement nouvelle et la capacité des États membres de communiquer des résultats à jour est très variable. Actuellement, l'harmonisation avec les statistiques microéconomiques ne pose aucun problème car il n'y a pas de système spécifique à l'agriculture de suivi de l'évolution des revenus des ménages agricoles, quoique la possibilité d'avoir un tel système existe dans certains pays (Danemark, Allemagne, Irlande, Pays-Bas, Autriche, Finlande, Suède) ou est en train de se faire jour dans d'autres (France, Royaume-Uni). Cependant, il se pourrait qu'apparaissent des différences de concepts qu'il faudrait traiter avec attention. Par exemple, les sommes versées à des associations bénévoles ou des communautés religieuses sont retranchées aux fins du calcul du revenu disponible dans les comptes du secteur des ménages de la comptabilité nationale (et par conséquent dans les statistiques RSMA de l'Union européenne), mais elles seraient considérées comme un poste des dépenses de consommation (financées au moyen du revenu disponible) dans des enquêtes sur le budget des ménages.

23. L'absence de données harmonisées sur les revenus agricoles au niveau des ménages constitue une lacune importante dans le système d'information de l'Union européenne. Comme l'OCDE l'a constaté, les variations importantes qui existent d'un pays à l'autre dans les méthodes de calcul (et la qualité) des données sur les revenus agricoles rendent très difficiles des analyses faisant autorité et des comparaisons internationales des caractéristiques de répartition (Blandford, 1996; OCDE, 2000). Bizarrement, lorsque la politique agricole de l'Union européenne se penche sur la situation des agriculteurs à faible revenu, il n'est pas possible d'indiquer, de manière relativement fiable, le nombre d'individus concernés, le type et la taille des exploitations où ils travaillent, et les régions dans lesquelles ils sont les plus nombreux.

Sixième question: Est-ce que les comptes de capital et les comptes de patrimoine sont des auxiliaires nécessaires de la mesure du revenu courant?

24. Une évaluation de la situation économique d'une branche d'activité qui ne tient compte que des comptes courants néglige certains paramètres importants. La consommation de capital doit être soustraite aux fins du calcul du revenu courant, mais d'autres flux alimentant le stock de capital ou qui en proviennent doivent aussi être pris en considération. À court terme, le stock brut de capital est un facteur déterminant essentiel de la capacité de production, et à plus long terme, le stock net de capital remplit cette même fonction. Du point de vue de la politique à suivre, la formation nette de capital fixe est un indicateur utile de la santé économique d'une branche d'activité.

25. Le compte de patrimoine (comprenant les terrains) revêt une importance particulière dans le secteur de l'agriculture, pour trois raisons essentielles:

- L'expérience montre clairement que l'aide fournie au titre de la PAC s'est répercutée sur les prix des terrains (le facteur de production dont l'offre est la moins élastique). Les gains (et les pertes) réels en capital font partie intégrante des revenus personnels, mais ils ne sont pas reflétés dans la mesure du revenu courant. Lorsque les exploitants agricoles NE sont PAS également propriétaires des terrains qu'ils mettent en valeur, c'est le propriétaire qui bénéficie du système, ce qui n'était vraisemblablement pas l'intention des responsables de l'élaboration de la politique.

- Les niveaux d'endettement varient sensiblement d'un État à l'autre, tout comme la charge des intérêts pesant sur les agriculteurs. Cet état de choses influe sur les estimations du revenu et la vulnérabilité aux renversements de la conjoncture financière et aux variations du coût de l'emprunt. Une comparaison internationale des niveaux de revenu basée sur la valeur ajoutée nette peut faire apparaître une image nettement différente de celle fondée sur le revenu d'entreprise (après soustraction des intérêts) (Hill and Brookes, 1993).
- Généralement, on ne tient pas compte du patrimoine net des ménages d'agriculteurs lorsque l'on procède à l'évaluation de leur situation économique en se concentrant sur leurs revenus courants. Or, des études entreprises dans bon nombre de pays montrent que les ménages d'exploitants agricoles comptent parmi les groupes les plus fortunés de la société, essentiellement à cause des biens fonciers qu'ils possèdent. Par conséquent, l'aide à l'agriculture se révèle être un système de transfert des ressources provenant des consommateurs et contribuables relativement pauvres en actifs au profit des agriculteurs qui en possèdent beaucoup. Les efforts déployés pour combiner le revenu et la richesse en une seule mesure («statut économique») amènent à convertir la fortune en rente et à l'additionner au revenu courant (et aux gains réels, le cas échéant) [voir les ouvrages considérés dans (Hill, 2000a)].

26. On n'établit pas encore des estimations des comptes de patrimoine globaux (agrégatifs), parallèlement aux CEA, quoique certains États membres le fassent pour leurs propres besoins, et que ces comptes soient partie intégrante du RICA. Les calculs en question sont préoccupants. S'il est possible d'évaluer les actifs employés pour la production agricole (quoique pour des biens tels qu'une voiture utilisée dans le cadre de l'exploitation, il soit parfois difficile de distinguer l'aspect «agriculture» de l'aspect «bien de consommation»), les problèmes rencontrés en ce qui concerne le passif sont plus importants. Les unités de base utilisées aussi bien dans les comptes économiques de l'agriculture (l'unité d'activité économique au niveau local) que dans le RICA (l'exploitation agricole) ne sont pas des entités juridiques et ne peuvent donc pas emprunter. Des dettes ne peuvent être contractées que par des unités institutionnelles réelles, c'est-à-dire des ménages et des sociétés. Lorsque ces unités se livrent à des activités tant de nature agricole que d'un autre ordre (comme c'est de plus en plus souvent le cas dans un secteur où coexistent plusieurs activités), ou lorsqu'elles consomment, dans le cas des ménages, il n'existe pas de frontière nette entre l'utilisation du crédit pour différents usages. Tenter d'isoler «le passif agricole» du reste est à la fois contestable sur le plan théorique et difficile dans la pratique. Les explications du comportement de l'entité formée par l'entreprise et le ménage agricoles risquent d'être insatisfaisantes si l'on ne parvient à prendre en compte qu'une partie de l'actif ou du passif. Tout compte de patrimoine qui est censé représenter uniquement la «situation agricole» au niveau de la «branche d'activité» ou de l'«entreprise agricole» risque de conduire à des erreurs tant sur le plan de l'actif que du passif.

27. La solution à ce problème est évidente. Il ne faudrait établir des comptes de patrimoine que pour l'ensemble constitué par l'entreprise et le ménage agricoles et pour un secteur composé de tels éléments, en les complétant par des calculs équivalents pour les sociétés agricoles. Cette constatation renforce le point de vue exprimé précédemment concernant l'opportunité de baser les séries de comptes sur ces unités.

28. Les questions connexes sont les suivantes:

- Est-ce que les statisticiens s'accordent à reconnaître que des comptes de capital et comptes de patrimoine complets ne devraient être calculés que pour des unités réelles?
- Faudrait-il mettre au point des mesures du statut économique qui, dans le cas des ménages agricoles, tiendraient compte des revenus provenant de l'activité agricole, d'autres activités et de la valeur nette comptabilisée sous forme de rente?

Septième question: Que pourrait-on faire pour améliorer les systèmes de données sur lesquels s'appuient les statistiques sur les revenus agricoles?

29. La collecte de données sur les revenus agricoles est souvent coûteuse et touche fréquemment des questions politiques délicates. Parfois, la tâche d'élaboration des données n'est pas tenue en haute estime au sein de la communauté des chercheurs (Bonnen, 1989). Et pourtant, des données de bonne qualité (pertinentes, actuelles, précises, complètes, etc.) sont indispensables à l'établissement de bonnes statistiques. L'avancement des travaux sur bon nombre des points exposés ci-dessus dans le contexte des statistiques sur le revenu dépend, d'une part, des changements qui seront apportés à la collecte de données sur la base de sources «traditionnelles» et, d'autre part, de l'utilisation du volume croissant de sources «non traditionnelles» comme les données administratives et la télédétection.

30. La fragmentation des sources de données est une caractéristique de l'Union européenne. Bien que les États membres et Eurostat aient défini d'un commun accord des méthodes harmonisées de mesure du revenu, la plupart des opérations de collecte de données reposent sur les systèmes statistiques nationaux qui ont leur propre mode de fonctionnement. Quelques pays disposent, pour le secteur agricole, de systèmes de comptes globaux (agrégatifs) antérieurs aux Comptes économiques de l'agriculture (CEA) ainsi que d'une longue expérience de la collecte d'informations sur les revenus agricoles sur la base d'enquêtes. D'autres pays n'ont mis en place des systèmes aux deux niveaux que depuis leur adhésion à l'UE. Certains pays ont toujours réuni des données sur l'ensemble des revenus perçus par l'agriculteur (et son conjoint) tandis que pour d'autres, la collecte de telles données est une entreprise nouvelle ou n'est pas encore politiquement acceptable, même aujourd'hui.

31. Quelques-unes des démarches proposées en matière de mesure du revenu supposent que l'on utilise d'autres sources de données en plus de celles qui mesurent la rémunération tirée d'une activité agricole. On sait que l'accès à des données peu familières et le recours à la collaboration du personnel d'autres institutions peuvent parfois poser des problèmes. Dans un petit nombre de pays (les pays scandinaves), il est d'usage de coordonner des informations issues de différentes enquêtes et des registres administratifs, ce qui permet de créer une banque de données très informative dont le contenu peut être analysé en fonction de nombreux critères différents, notamment le principal moyen de subsistance du ménage (en considérant, par exemple, les agriculteurs comme un sous-groupe) et la localisation (ce qui facilite les ventilations entre zones rurales et zones non rurales). Cependant, dans d'autres pays, la mise en corrélation de différentes données est techniquement difficile, interdite ou risquerait, dans le meilleur des cas, de soulever des problèmes politiquement sensibles et est donc découragée.

32. La principale question, en l'occurrence, est de savoir comment les processus de révision des sources de données existantes et de développement de liens potentiels avec de nouvelles

sources sont gérés au niveau de l'Union européenne et à l'échelon national. Des propositions radicales (comme l'instauration d'un système fondé sur les données fiscales qui couvrirait l'ensemble de l'UE) sont vouées à l'échec dès le départ, de sorte que l'attention doit se concentrer sur une évolution graduelle. Un réexamen de la base juridique des statistiques sur le revenu pourrait avoir son importance dans ce contexte. Si certains domaines de la statistique (comme le RICA) s'inscrivent dans un cadre juridique, où les variables à observer sont fixées dans la législation, pour de nombreux autres domaines (notamment les Comptes économiques de l'agriculture et les statistiques RSMA), la communication de données s'effectue sur la base d'un «accord informel». Peut-être qu'un tel arrangement n'est plus satisfaisant.

III. Synthèse d'une stratégie

33. Dans un document établi à l'intention de la Conférence mondiale CAESAR 2001, j'ai tenté d'utiliser une démarche fondée sur l'économie politique pour expliquer certaines caractéristiques des statistiques agricoles dans l'UE (Hill, 2001). Cette argumentation mettait l'accent sur la nécessité de tenir compte de la structure bureaucratique dont émanent les statistiques, et en particulier du fait que les institutions (et les individus qui y travaillent) ont leurs propres programmes de travail et objectifs. Les bureaucraties auront tendance à résister au changement et à laisser l'obsolescence conceptuelle s'installer insidieusement. Pour leur part, les utilisateurs, face aux arcanes du système, auront le sentiment qu'ils ne sont pas les mieux à même de déterminer seuls quelles sont les statistiques dont ils ont besoin.

34. Trois facteurs ont été jugés nécessaires pour que le système statistique cède aux pressions qui l'incitent au changement. L'un est l'instauration d'un examen tripartite périodique et fréquent entre fournisseurs et utilisateurs de statistiques et membres du «système d'investigation» (consultants et experts extérieurs), le deuxième l'émergence d'une culture du changement parmi les fournisseurs de statistiques et le troisième la fourniture de ressources suffisantes pour assurer le processus de changement.

35. Les idées énoncées ci-après pourraient aider à concevoir une stratégie permettant au système de statistique de répondre aux questions exposées dans le présent document:

- *Mise en place d'un processus de consultation sur la méthodologie.* En particulier, il est nécessaire de convenir d'une approche concertée pour définir l'unité entreprise-ménage agricole, une mesure du revenu bien adaptée à cette unité institutionnelle aux niveaux sectoriel et microéconomique, et une conception commune des comptes de patrimoine. À des fins d'analyse, il serait bon de pouvoir disposer d'une mesure commune de la taille et d'une typologie commune utile pour l'élaboration des politiques [dans ce dernier cas, on pourrait peut-être s'inspirer du système du Ministère de l'agriculture des États-Unis (USDA)];
- *Création de bases de données plus internationales.* L'OCDE rassemble et publie déjà des comptes d'activité globaux (Comptes économiques de l'agriculture ou CEA), pour ses membres, à l'aide d'une méthodologie commune (basée sur celle de l'Union européenne), ce qui facilite l'accès à l'information et les comparaisons. Des bases de données semblables pourraient être établies pour les comptes au niveau des exploitations (une sorte de super-RICA, dont il existe déjà un prototype) et pour les comptes des ménages agricoles, à l'échelon tant sectoriel que microéconomique;

- *Promotion de consultations périodiques entre un large éventail d'utilisateurs, d'experts et de fournisseurs.* Bien que les politiciens et les fonctionnaires des ministères de l'agriculture soient des consommateurs importants de statistiques sur le revenu (et d'autres statistiques), il existe un grand nombre d'autres utilisateurs actuels et potentiels. Une concertation accrue avec ces autres parties prenantes et une meilleure sensibilisation à leurs besoins contribueraient à mieux faire connaître les statistiques et à en promouvoir l'utilisation, à mettre en évidence les aspects qui doivent être modifiés et à montrer que le coût de l'élaboration des statistiques est justifié;
- *Poursuite d'une politique énergique de diffusion par voie électronique, si possible gratuitement.* Cette idée est le corollaire de celles qui précèdent. Toutefois, les résultats doivent s'accompagner de métadonnées et d'avertissements précisant les usages auxquels ces informations peuvent être affectées ou ceux auxquelles elles ne peuvent pas l'être. Une telle démarche aiderait à cibler la demande de statistiques appropriées et atténuerait les disparités entre les objectifs généraux et les statistiques disponibles qui caractérisent actuellement le système de l'Union européenne.

Pour les besoins particuliers de l'UE, on pourrait envisager d'intégrer les éléments suivants à la stratégie:

- Insertion des statistiques sur les revenus des agriculteurs, exploitations agricoles dans les statistiques générales sur les zones rurales. L'intérêt croissant des pouvoirs publics pour le développement rural donne à penser qu'il existe un besoin naissant de statistiques sur les entreprises rurales, dont les exploitations agricoles constitueraient une sous-catégorie. Les spécialistes des statistiques de l'agriculture possèdent déjà une expérience de la collecte de données et de la mise au point de typologies des entreprises fondées sur des caractéristiques socioéconomiques;
- Établissement d'une base juridique pour un plus grand nombre de statistiques sur les revenus agricoles. En cette période de pénurie sans cesse plus aiguë des ressources, on risque de faire passer au second plan les données se rapportant aux questions que les autorités statistiques nationales jugent les plus marginales. Récemment, les statistiques RSMA ont pâti de cette attitude. Pour protéger l'indépendance de la statistique (contre une influence excessive des ministères de l'agriculture) et pour pouvoir disposer de ressources suffisantes, il sera peut-être nécessaire d'asseoir désormais les statistiques considérées sur une base juridique.

References

- Abitabile, C., Beers, G., Bonatie, G., Bont, K. de, Del'homme, B., Larsson, G., Lindén, H. and Poppe, K. J. (1999). "The feasibility of a new farm return for the FADN", Agricultural Economics Research Institute, The Hague.
- Blandford, D. (1996). Overview of microeconomic results in OECD countries and policy interests: characteristics of incomes in agriculture and the identification of households with low incomes. *In* "Income Statistics for the Agricultural Households Sector", (B. Hill, ed.), pp. 119-31. Eurostat, Luxembourg.
- Bonnen, J. T. (1989). On the Role of Data and Measurement in Agricultural Economic Research. *Journal of Agricultural Economics Research* **41**, 2-5.
- Eurostat (1996). "Manual of the Total Income of Agricultural Households (Rev.1) Theme 5 Series E", Theme 5 Series E, Eurostat, Luxembourg, ISBN 92-827-5227-5.
- Eurostat (1997). "Manual on the Economic Accounts for Agriculture and Forestry (Rev.1)", Eurostat, Luxembourg,
- Eurostat (2000). "Income of agricultural households sector: 1999 Report", Theme 5, Office for the Official Publications of the European Communities, Luxembourg, ISBN 92-828-8759-6.
- FAO (1996). "A System of Economic Accounts for Food and Agriculture. FAO Statistical Development Series 8", Food and Agriculture Organisation of the United Nations, Rome,
- Hill, B. (2000a). "Farm Incomes, Wealth and Agricultural Policy - Third edition," Ashgate, Aldershot, ISBN 0-7546-1132-9.
- Hill, B. (2000b). Linking the established subsystems of economic statistics to provide a rounded view of agriculture. *In* "Proceedings of the 7th IWG-AGRI Seminar - Agricultural Economic Statistics (FAO/OECD/ECE/Eurostat) (ISBN 92-894-0281-4)", (P. Pauli, ed.), pp. 46-74. Eurostat (for the IWG), Luxembourg.
- Hill, B. (2001). Developed country agricultures: preparing statistical systems for the policy needs of the new millenium. *In* "CAESAR 2001 World Conference on Agricultural and Environmental Statistical Applications". ISTAT, Rome.
- Hill, B., and Brookes, B. (1993). "Farm Incomes in the European Community in the 1980s," Document Series, The Commission of the European Communities, Brussels.,
- OECD (2000). "Low Incomes in Agriculture in OECD Countries (draft report AGR/CA/APM)," Organisation for Economic Co-operation and Development, Paris,
- OECD (2001). "Multifunctionality- towards an analytical framework", Organisation for Economic Co-operation and Development, Paris,
- Offutt, S. (2001). What Is Agriculture. *In* "CAESAR 2001 World Conference on Agricultural and Environmental Statistical Applications", ppV1-8. ISTAT, Rome.
- Vogel, F. and Johnson, J (2000). Measuring agricultural income with the changing face of agriculture. *In* "Proceedings of the Seventh IWG-AGRI seminar", (P. Pauli, ed.), pp. 257-284. Eurostat, Luxembourg.
